

Séance publique du 12 novembre 2007

Délibération n° 2007-4547

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2006 - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains déléguée à la société Elvya**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires disposant qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Le rapport du délégataire comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Le rapport est assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

De plus, depuis la loi dite démocratie de proximité du 27 février 2002, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise le rôle de la commission consultative des services publics locaux pour l'examen de ces rapports ; laquelle a été créée par délibération du 4 novembre 2002.

L'activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains dans le périmètre des villes de Lyon et Villeurbanne a été confiée, par délégation de service public, à la société Elvya par contrat en date du 23 juillet 2004.

Le rapport du délégataire présenté au Conseil contient les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi que le bilan d'activités au titre de l'exercice 2006.

Il est soumis, pour avis, à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux et il appartient donc au conseil de Communauté de l'examiner pour en prendre acte.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur deux exercices (dans le cadre du précédent contrat de délégation de service public), les principaux indicateurs d'activités de l'année 2006.

Libellé		2004 (1)	2005	2006	Variation 2005-2006	
					En %	Tendance
indicateurs d'activités globalisés sur l'année pour Prodith et Elvya	chaleur commercialisée	277 200 Mwh	276 098 Mwh	260 105 Mwh	- 6	↘
	froid commercialisé	33 842 Mwh	35 639 Mwh	36 938 Mwh	+ 4	↗
	vapeur commercialisée	14 587 Mwh	14 099 Mwh	14 205 Mwh	+ 0,7	→

(1) activité dans le cadre de la convention avec Prodith et avec Elvya (changement de délégataire au 1er septembre 2004).

L'année 2006 se caractérise par un niveau d'activités en baisse pour le chaud (hivers doux), en hausse pour le froid.

Libellé		Prévisionnel 2006	Réalisé 2006	Variation réalisé-prévisionnel	
				En %	Tendance
indicateurs financiers Elvya	chiffre d'affaires	19 392 k€	20 051 k€	+ 3	↗
	charges d'exploitation	18 148 k€	19 450 k€	+ 7	↗
	résultat	1 244 k€	600 k€	- 52	↘

Le nouveau contrat de délégation de service public conclu avec Elvya comprend un compte d'exploitation prévisionnel établi sur la base d'engagement de développement du réseau pour la durée du contrat.

La hausse des marchés énergétiques impacte directement le volume de dépenses et de recettes ;

Vu ledit rapport ;

Où l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 8 novembre 2007 ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2006 produit par la société Elvya au titre du contrat de délégation de service public de production et de distribution de chaud et de froid urbains de Lyon et Villeurbanne.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,